

## Alerte

### Communiqué à tous les intervenants du secteur avicole du Québec

#### Biosécurité dans la zone à risque des cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) à Ste-Sophie

##### État de la situation

Suite à la déclaration hier des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) dans la même zone géographique de Ste-Sophie dans les Laurentides, des mesures strictes de biosécurité ont été recommandées aujourd'hui aux éleveurs et leurs vétérinaires d'une zone géographique jugée à risque.

**Localisation géographique de la zone à risque:** la zone comprenant tous les sites de production avicole sur la 1<sup>ère</sup> Rue, la 2<sup>e</sup> Rue, la Montée Masson et la rue Clément de Ste-Sophie.

**Recommandation aux intervenants :** Tous les intervenants, ayant été contactés ou non par l'EQCMA en rapport avec les sites infectés, qui ont des visites de service à faire à tout site de production avicole dans la zone à risque décrite devrait réaliser ces visites en fin de journée ou à la fin d'un circuit de livraison. Se limiter aux visites essentielles et lors de chaque visite, l'EQCMA recommande d'appliquer les mesures de biosécurité prescrites pour les troupeaux infectés. Pour le personnel qui doit entrer dans les poulaillers, il faut appliquer les mesures de biosécurité pour «visiteurs» alors que les livraisons de produits doivent se conformer au protocole pour «fournisseurs de produits et services». Ces deux protocoles sont en pièces jointes à ce message ou peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA à <http://www.eqcma.ca/maladies-avicoles/39-protocole-intervention>. Si vous avez des questions concernant l'application de ces mesures de biosécurité, vous pouvez contacter l'EQCMA aux coordonnées en bas de page de ce message.

Nous vous demandons d'appliquer ces mesures jusqu'à nouvel ordre. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

##### Importance de la maladie

La laryngotrachéite infectieuse (LTI) est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système respiratoire des poules et des poulets. Elle peut aussi se manifester chez les perdrix, les faisans et les paons. Les dindons ne sont pas susceptibles à cette maladie. La laryngotrachéite s'exprime chez les oiseaux âgés d'au moins 3 semaines.

##### Signes cliniques

- Mortalité accrue
- Respiration difficile et bruyante
- Secoue la tête
- Taches de sang sur le bec et les plumes
- Diminution de la consommation de moulée
- Diminution de la production d'œufs
- Oiseaux inactifs et plumes ébouriffées
- Conjonctivite (yeux rouges et larmoyants)
- 

##### Transmission de la maladie

- **Par contact direct** avec des oiseaux infectés.
- **Par contact indirect :**
  - personnes (bottes et vêtements) et équipements
  - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

##### Surveillance et Déclaration

Si des intervenants entrent en contact avec des troupeaux de volailles et qu'un ou plusieurs des signes cliniques de la laryngotrachéite sont observés, avisez immédiatement le producteur qui pourra faire appel à son médecin vétérinaire pour un diagnostic. Tout cas positif doit être déclaré par le producteur à son office ou à l'EQCMA au **1 88-Volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA coordonnera avec une équipe conseil la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.

### Mesures de biosécurité

Pour éviter la propagation de la maladie :

#### **Visiteurs (conseillers techniques, les personnes responsable de la capture des oiseaux, etc.)**

- Suspendre toute visite non essentielle sur les sites de production de la région géographique déterminée.
- Pour les visites essentielles, appliquez les mesures de biosécurité préconisées suivantes, soit le port de bottes, survêtement, bonnet et gants/lavage des mains (pour la mise en application, référez-vous au *Protocole de biosécurité courante pour les visiteurs à la ferme (carton vert)* de l'EQCMA) :
  - visiter cette ferme à la fin de la journée de travail;
  - laver les équipements avant toute visite sur un autre site de production avicole;
  - prendre une douche complète et laver vos vêtements utilisés à la ferme;
  - ne pas aller dans un autre élevage de volailles dans les 12 heures suivant la visite.

#### **Véhicules (meuneries, couvoirs, abattoir, récupérateurs d'oiseaux morts, etc.)**

- Pour la région géographique déterminée :
  - limiter les déplacements strictement pour les livraisons/chargements aux sites de production avicole qui s'y trouvent. Éviter d'y circuler pour toute autre livraison/chargement;
  - toute livraison/chargement devrait être la dernière d'un circuit de livraison/chargement.